



## Dépôt sauvage de déchets : des amendes plus élevées

Un décret publié au *Journal officiel* du 4 juin renforce les règles concernant le dépôt, le tri et l'abandon de déchets.



### Ce que cela concerne :

- Le non-respect des consignes de tri,
- Le dépôt de déchets au pied des conteneurs ou aux emplacements prévus.



### Sanctions :

- L'abandon de déchets dans l'espace public (y compris au pied des conteneurs) peut être sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, voire davantage en cas de récidive,
- Par ailleurs, si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 €.



### Voilà un exemple de ce qu'il ne faut pas faire :



*Manifestement, ce baril de lessive vide ne passait pas par la fente du conteneur, et plutôt que le déchirer pour le faire entrer, son propriétaire a préféré le poser au pied.*

*C'est donc notre employé communal qui va devoir prendre le temps de l'écraser pour le faire entrer !*